

ACTE PUBLIE	RECU A LA
le 16 OCT. 2015	le 20 OCT. 2015
Sous-Préfecture	

## DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Transformation écologique et sociale de l'agglomération, environnement, énergie et transport

Approbation du Plan Air Climat Energie Territorial (PACET) 2015-2021.

Monsieur le Vice-Président

20 OCT. 2015
REQU LE

Rappelle aux membres du Conseil que le 5<sup>ème</sup> rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (G.I.E.C.) atteste que "le réchauffement du système climatique est sans équivoque depuis les années 1950, [...] les changements observés sont sans précédent depuis des décennies voire des millénaires. L'atmosphère et l'océan se sont réchauffés, la couverture de neige et de glace a diminué, le niveau des mers s'est élevé et les concentrations des gaz à effet de serre ont augmenté. [...] Il est extrêmement probable que l'influence de l'homme est la cause principale du réchauffement observé depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle".

Conscient de l'urgence que représente le défi climatique, l'État français s'est engagé à accueillir la 21<sup>ème</sup> conférence des parties de la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, afin de poser les bases d'un accord international contraignant permettant de limiter l'ampleur des changements climatiques.

Toutefois, les collectivités territoriales sont des acteurs incontournables des politiques de lutte contre le changement climatique aussi bien pour réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (G.E.S.) dans de nombreux domaines (énergie, transport, urbanisme, déchets...) que pour mettre en œuvre des stratégies d'adaptation face aux impacts du dérèglement du climat. À cet effet, le code de l'environnement (articles L.229-26 et R.229-51 à R229-56) impose aux collectivités de plus de 50 000 habitants d'élaborer des plans climat énergie territoriaux et de les mettre à jour tous les 6 ans. Ces plans doivent contenir des objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer et lutter efficacement contre le réchauffement climatique et de s'y adapter.

Par délibération du 16 octobre 2014, le conseil communautaire a approuvé la méthode de révision du plan climat énergie 2009-2014. Le plan climat énergie territorial 2009-2014 devient donc le Plan Air Climat Énergie Territorial (PACET) 2015-2021. Il intègre des objectifs chiffrés en matière :

- de réduction des émissions de G.E.S. et de polluants atmosphériques,
- d'efficacité énergétique,
- de développement des Énergies Renouvelables et de Récupération (ENR-R).

Ceux-ci sont détaillés dans la stratégie air/climat/énergie du PACET et contribuent à placer l'agglomération sur la voie du facteur 4 à 2050, à mettre en œuvre la transition énergétique du territoire et à réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles et la volatilité de leurs prix.

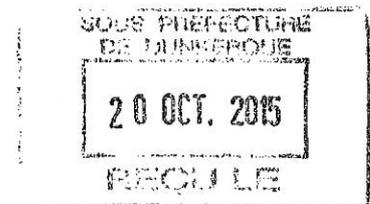
Ainsi, le PACET 2015-2021 se compose :

- d'un bilan carbone® du territoire : 2009, 2011 et prochainement 2015,
- d'un bilan carbone® de l'administration : 2009, 2011 et prochainement 2015,
- d'un bilan territorial des émissions de polluants atmosphériques (2015),
- d'un programme d'actions interne à l'administration calé sur le référentiel Cit'ergie. Il comprend 79 actions et 55 indicateurs de suivi, répartis dans les 6 domaines suivants :

- planification du développement territorial,
- patrimoine de la collectivité,
- approvisionnement en énergie, en eau, assainissement et déchets,
- mobilité,
- organisation interne,
- communication, coopération et participation,

- d'un programme d'actions visant l'exemplarité du territoire. Celui-ci vise essentiellement à soutenir les acteurs publics/privés du territoire dans l'élaboration de projets contribuant aux objectifs du PACET. La formalisation de partenariat, via des chartes d'engagement entre la C.U.D. et ces acteurs, sera recherchée. L'écriture des chartes de partenariat s'est appuyée sur les 27 réunions de concertation qui ont permis de réunir 495 participants de janvier à mai 2015 et ainsi recenser près de 270 actions autour de 9 communautés professionnelles/thématiques :

- activités économiques et industries,
- industrie de l'énergie et développement des ENR-R,
- conception de la ville/urbanisme et mobilité,
- espaces verts, agriculture, biodiversité et alimentation,
- résidentiel,
- collectivités et organismes publics,
- secteur tertiaire,
- agir avec les habitants,
- adaptation du territoire aux changements climatiques.



Une cérémonie de lancement officiel du PACET 2015-2021 est prévue le 3 novembre 2015. Elle permettra, un mois avant le lancement de la conférence des parties "COP21", d'officialiser l'engagement de la Communauté Urbaine de Dunkerque dans la lutte et l'adaptation au changement climatique et de mettre en lumière l'ensemble des initiatives portées par les acteurs du territoire.

Vu l'avis de la commission "Développement équilibré du territoire".

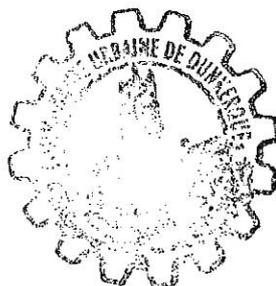
Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'engagement de la Communauté Urbaine de Dunkerque dans la lutte contre le changement climatique, souhaite qu'elle soit exemplaire à cet égard et joue un rôle moteur sur son territoire dans la réduction des émissions de G.E.S. et polluants atmosphériques.

APPROUVE les orientations stratégiques du PACET 2015-2021 de l'agglomération dunkerquoise.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents susvisés et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre du PACET 2015-2021 de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Fait et délibéré à Dunkerque, au siège de la Communauté Urbaine, le **15 OCT. 2015**

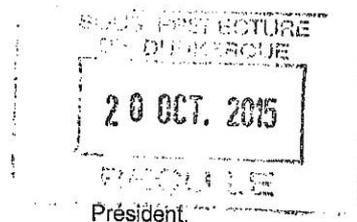


Le Président  
  
Patrice VERGRÈTE

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

Extrait du registre aux délibérations du CONSEIL DE COMMUNAUTE  
Séance du jeudi 15 octobre 2015  
18h15

Présidence : M. Patrice VERGRIETE  
Secrétaire de Séance : Mme Séverine WICKE  
Nombre de conseillers en exercice : 77  
Date de convocation de séance : 08/10/15



Présents :

M. Patrice VERGRIETE,

Mme Martine ARLABOSSE, Mme Monique BONIN, Mme Isabelle KERKHOF, Mme Catherine VERLYNDE,  
Vice-Présidentes,

M. David BAILLEUL, M. Francis BASSEMOM, M. Damien CAREME, M. Sony CLINQUART, M. Léon DEVLOIES,  
M. Franck DHERSIN, M. Christian HUTIN, M. Bertrand RINGOT, M. Eric ROMMEL, M. Bernard WEISBECKER  
Vice-Présidents,

Conseillères Communautaires Déléguées,

M. Martial BEYAERT, M. Didier BYKOFF, M. Jean-Luc DARCOURT, M. Jean DECOOL, M. Jean-Yves FREMONT,  
M. André HENNEBERT, M. Yves MAC CLEAVE, M. Bernard MONTET, M. Roméo RAGAZZO, M. Jean-Philippe  
TITECA,

Conseillers Communautaires Délégués,

Mme Josiane ALGOET, Mme Barbara BAILLEUL-ROCHART, Mme Claudine BARBIER, Mme Julie BECKAERT,  
Mme Isabelle BULTE, Mme Martine COUDEVYLLE, Mme Diana DEQUIDT, Mme Annette DISSELKAMP, Mme  
Claudine DUCCELLIER, Mme Nadia FARISSI, Mme Isabelle FERNANDEZ, Mme Mélanie LEMAIRE, Mme Patricia  
LESCIEUX, Mme Nicolle LUSTRE, Mme Régine MARTEEL, Mme Laëtitia MILLOIS, Mme Leïla NAIDJI, Mme  
Catherine SERET, Mme Marie-Line VANDENBOSSCHE, Mme Marjorie VOITURIEZ, Mme Séverine WICKE,  
Conseillères Communautaires,

M. Olivier BERTHE, M. Claude CHARLEMAGNE, M. Johnny DECOSTER, M. Guillaume FLORENT, M. Cyrille  
GAILLARD, M. Jean-Luc GOETBLOET, M. Stéphane GOUVART, M. Guy LECLUSE, M. Pascal LEQUIEN, M. Jean-  
François MONTAGNE, M. Adrien NAVE, M. Yves PANNEQUIN, M. Alain SIMON, M. Frédéric VANHILLE, M. Laurent  
VANRECHEM,

Conseillers Communautaires,

Absent(s) excusé(s) :

Mme Martine FORTUIT, M. Thomas FRAGA

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont  
remis pouvoir: Mme Karima BENARAB à M. Patrice VERGRIETE, Mme Fabienne CASTEL à M. Jean-  
François MONTAGNE, Mme Joëlle CROCKEY à M. Roméo RAGAZZO, M. Régis DOUILLIET à Mme Martine  
COUDEVYLLE, M. Philippe EYMERY à M. Adrien NAVE, M. Bernard FAUCON à Mme Claudine BARBIER, Mme  
Sabrina KHELLAF à M. Damien CAREME, Mme Jannick LANDY à M. Sony CLINQUART, Mme Stéphanie PEEREN  
à M. Pascal LEQUIEN, M. Jean-Christophe PLAQUET à M. Olivier BERTHE, M. Jérôme SOISSONS à M. Alain  
SIMON, M. Michel TOMASEK à M. Yves PANNEQUIN, M. Alain VANWAEFELGHEM à M. Bertrand RINGOT, Mme  
Alice VARET à Mme Marjorie VOITURIEZ.

